Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260428-2026_64SIG-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN
56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six le vingt sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie COLOMBEL, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	17
Votants	~~17~~
Absents Représentés	2
Absents excusés Non représentés	

Présents : Jean Marie COLOMBEL, Maire

Adjoint(e)s au Maire : GUE Gwénael, LE BOULCH VILLERS Nathalie, TRICHET Jean Jacques, DEFAYE NOBLET Bérengère, MOUREAU Marc,
Conseillers délégués : LERAY Jean claude, GROISNE Didier, MENAGER LE GOUGE Marjorie

Conseillers municipaux : LE GUYON Dominique BROCHET Crystel, HENRIET Nadia, ROMILLAT Kevin, BARDOUX Geneviève, LAMOUR Marc, LE BODO Jean Philippe, CLERY Muriel.

Absents représentés
BAUWENS Illana, LEVACON Brigitte

Absent(s) excusé(s) non représenté(s)
Néant

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, LE BOULCH VILLERS Nathalie a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260428-2026_64SIG-DE

Délibération 2026-64

Objet : ASB – convention SIG à conclure – Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte en découlant.

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne dispose, depuis 2019, d'un Système d'Information Géographique permettant de répondre aux besoins de ses agents en termes de création, de stockage, de gestion, d'exploitation et de diffusion de données géographiques. Celui-ci constitue un outil de gestion et d'aide à la décision offrant un appui transversal aux services d'ASB dans l'accomplissement de leurs différentes missions.

Considérant que depuis la mise en œuvre de ce SIG, les communes membres de la Communauté de Communes ont exprimé un intérêt à disposer d'un tel service t notamment la commune de Damgan.

Considérant que la Communauté de Communes a ainsi proposé de mutualiser son service SIG aux communes. A la suite d'un recueil de besoins et d'une étude de dimensionnement, un périmètre de services rendus par le SIG a été défini et détaillé dans la présente convention.

Considérant que les communes d'Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, la Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal Muzillac, Péaule, Saint-Dolay, ont décidé d'adhérer à ce service mutualisé.

Considérant que la Communauté de communes porte le financement du service à hauteur de 80%, les 20% restant étant répartis entre les communes utilisatrices, proportionnellement à leur population DGF de l'année N-1 précédant la date de signature de la convention, et ce pour toute la durée de ladite convention.

Considérant que le coût est de 46 000 e porté à 80% par la communauté de communes soit 36 800 € le reliquat de 9200 € étant porté par les communes adhérentes soit pour la commune de Damgan un chiffre prévisionnel de 1295,89 € (population DGF retenue 4982).

Vu le CGCT,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 avril 2026

le Rapporteur entendu

Le Conseil municipal décide,

Art. 1 APPROUVE la convention à conclure avec ASB pour une durée de 3 ans, à effet rétroactif au 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028. A l'issue de la durée initiale, elle sera prolongée tacitement pour une durée d'un an.

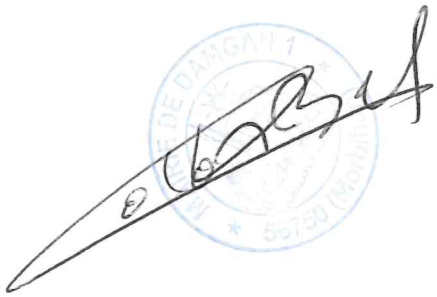
Art. 2 AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout acte en découlant.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260428-2026_64SIG-DE

Art.3 DIT que la dépense est inscrite au budget communal 2026 et s.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 27/04/2026
Le Maire
Jean Marie COLOMBEL

Pour	Unanimité
Contre	
Abstentions	



Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260428-2026_64SIG-DE

Tableau de présence : conseil municipal 27 avril 2026

N° ordre de l'élection	Nom Prénom	Présence/absence/pouvoir
1	COLOMBEL Jean-marie	
2	GUE Gwénael	
3	LE BOULCH – VILLERS Nathalie	
4	TRICHET Jean-Jacques	
5	DEFAYE NOBLET Bérengère	
6	MOUREAU Marc	
7	LERAY Jean-claude	
8	GROISNE Didier	
9	MENAGER – LE GOUGE Marjorie	
10	LE GUYON Dominique	
11	BROCHET Crystel	
12	HENRIET Nadia	
13	ROMILLAT Kevin	
14	BAUWENS Illana	POUVOIR DONNÉ à Nadia HENRIET
15	BARDOUX Geneviève	
16	LAMOUR Marc	
17	LEVACON Brigitte	POUVOIR DONNE à Marc LAMOUR
18	LE BODO Jean Philippe	
19	CLERY Muriel	

Secrétaire de séance :
Nathalie LE Boulch